



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

**Pôle expertise et support
Division des Examens et Concours
DEC 1**

**ARRÊTÉ FIXANT LE CALENDRIER DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE
DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Session 2023

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié et portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'état et à certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 1^{er} décembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 11 août 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er} :

Les épreuves de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2023 se dérouleront comme suit :



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Examens et Concours

Pôle expertise et support Division des Examens et Concours

DEC 1

Affaire suivie par
Lucile Lefèvre de la Houplière
Chef de bureau

SIRET Abigail
Gestionnaire
04.67.91.50.43
exapro-saenes-sup@ac-montpellier.fr

Rectorat
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
Cedex 2
www.ac-montpellier.fr

ARRÊTÉ FIXANT LE CALENDRIER DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Session 2023

Épreuves écrites d'admissibilité	Mercredi 8 février 2023
Numérisation des copies	Jeudi 9 février 2023
Réunion d'harmonisation et copies test par le directoire	Lundi 13 février 2023 à 9h30
Ouverture des corrections sur VIATIQUE	Lundi 13 février 2023 à 14h
Fermeture de la campagne de corrections	Lundi 20 février 2023 à 12h
Jury d'admissibilité	Mercredi 22 février 2023 à 9h30
Publication des résultats d'admissibilité	Mercredi 22 février 2023 à l'issue du jury d'admissibilité
Date limite envoi RAEP	Lundi 6 mars 2023 à minuit
Épreuves orales d'admission	Lundi 13 mars et mardi 14 mars 2023
Jury d'admission	Mardi 14 mars 2023 à l'issue des entretiens
Publication des résultats d'admission	Mercredi 15 mars 2023

ARTICLE 2 :

La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le

06 DEC. 2022

Pour la rectrice et par déléguée
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL